



François RANDAZZO,
521, avenue de la libération
Les mandarines Bât A1
06700 Saint Laurent du var
president@alize-kine.org

Monsieur Yannick NEUDER
Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Saint Laurent du var, le 04/03/2025

Objet : Publication de l'arrêté ministériel relatif à l'expérimentation de l'accès direct à la kinésithérapie en CPTS

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le retard de publication de l'arrêté ministériel déterminant les **départements concernés** par l'expérimentation de l'accès direct aux kinésithérapeutes au sein des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Cette expérimentation, initialement prévue par l'article 3 de la loi n° 2023-379 du 19 mai 2023, devait débuter en août 2024, mais son périmètre était limité à seulement six départements. En avril 2024, face à la nécessité d'un déploiement plus large, le Premier ministre Gabriel Attal a annoncé son extension à 13 départements. Cette orientation a ensuite été confirmée et renforcée par le PLFSS 2025 qui, par son article 17 septies, a porté cette limite à 20 départements maximum, levant ainsi le dernier obstacle législatif à son lancement.

Désormais, rien ne s'oppose plus juridiquement à la mise en œuvre de l'expérimentation, à l'exception de la publication de l'arrêté ministériel définissant les départements concernés. Or, tant que cet arrêté n'est pas publié, les CPTS volontaires restent dans l'incapacité d'organiser cette évolution pourtant attendue par les professionnels de santé mais surtout par les patients.

Nous rappelons que cette mesure ne constitue **en aucun cas un enjeu économique pour les kinésithérapeutes**, mais vise avant tout à **améliorer l'accès aux soins des patients**, à **réduire la durée des arrêts de travail**, et à **diminuer le coût global des prises en charge** pour l'Assurance Maladie.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de publier cet arrêté, afin que les professionnels et structures concernées puissent enfin s'organiser et mettre en œuvre cette expérimentation dans les meilleures conditions.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

François RANDAZZO
Président du Syndicat de kinésithérapeutes Alizé

06.61.84.44.47

www.alize-kine.org

contact@alize-kine.org

521, avenue de la libération Les mandarines
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var

À propos d'ALIZÉ

ALIZÉ est un syndicat indépendant et engagé, créé par et pour les kinésithérapeutes libéraux. Nous avons été déclarés représentatifs en juin 2021. Nous défendons un exercice viable, reconnu et moderne, en luttant contre la précarisation, la complexité administrative et le manque de reconnaissance de notre profession.

Nos priorités :

- ✓ Un exercice économiquement viable : revalorisation des actes et simplification administrative.
- ✓ Un meilleur accès aux soins : élargissement de l'accès direct et reconnaissance de nos compétences.
- ✓ Un dialogue social équilibré : imposer une concertation réelle et défendre nos intérêts face aux décisions politiques.
- ✓ Fonder nos prises de décision sur la démocratie directe, grâce à une plateforme participative qui regroupe aujourd'hui 6 500 kinésithérapeutes.

 06.61.84.44.47

 www.alize-kine.org

 contact@alize-kine.org

521, avenue de la libération Les mandarines
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var